

Paris, le 15 avril 2020,

Communiqué de presse

Assemblées générales : « il faut faciliter l'engagement des investisseurs responsables »

Ce mercredi, un groupement de onze investisseurs européens coordonné par Meeschaert AM vient d'engager [un projet dépôt de résolution](#) pour la prochaine assemblée générale de Total qui se tiendra le 29 mai 2020. L'objectif de la résolution est de modifier les statuts du groupe pétrolier afin de renforcer la contribution de son modèle économique à l'atteinte de l'Accord de Paris sur le climat.

En France, le dépôt de résolution est soumis à de nombreuses contraintes alors que l'engagement actionnarial est un des leviers clé dont disposent les investisseurs pour exercer leur responsabilité pour un développement durable des entreprises. Le FIR souhaite faciliter la délibération démocratique par le dépôt de résolutions sur les questions environnementales et sociales, pour ce faire, il formule deux propositions et lance un appel :

- Donner la possibilité à une coalition de 100 actionnaires de proposer collectivement des projets de résolutions sur des questions environnementales, sociales ou sociétales en assemblée générale.
- Que le régulateur soit chargé d'arbitrer la recevabilité des résolutions proposées si l'entreprise s'oppose à leur inscription à l'ordre du jour, à l'instar de ce qui se pratique aux États-Unis
- Une simplification générale des procédures liées au dépôt de résolutions doit être entamée : capacité de déposer en amont de la convocation, facilitation des procédures auprès des banques dépositaires...

Contact :

Grégoire Cousté – Tél. +33 6 65 00 57 75

gregoire.couste@frenchsif.org

Thiên-Minh Polodna – Tél. +33 6 21 85 77 65

thien-minh.polodna@frenchsif.org

Propositions du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)

Faciliter un actionnariat actif sur les questions
Environnementales et sociales

Les débats lors des assemblées générales d'actionnaires constituent un moment privilégié de délibération sur les orientations stratégiques des entreprises. Le Forum pour

l'investissement responsable recommande de favoriser l'actionnariat actif, l'un des leviers clé dont les investisseurs disposent pour exercer leur responsabilité pour un développement durable des entreprises. Il ne s'agit naturellement pas de favoriser la prise de contrôle agressive de groupes par des fonds qui empruntent les titres au moment des assemblées générales pour augmenter leurs droits de vote. Le FIR considère que le vote constitue un devoir de tout investisseur et que le prêt de titres, a fortiori au moment des votes, devrait être encadré.

Le FIR propose au contraire de faciliter la délibération démocratique par le dépôt de résolutions sur les questions environnementales et sociales.

À la différence de nombreux pays, le dépôt de résolution est rendu difficile en France par l'obligation de détenir 0,5% du capital de l'entreprise. A titre d'exemple, il faut de l'ordre de 14 millions d'actions de la première capitalisation boursière française pour espérer pouvoir déposer une résolution lors de son Assemblée générale. Par ailleurs, déterminer la recevabilité des résolutions est du seul ressort du conseil d'administration, formant un obstacle supplémentaire pour les investisseurs responsables dans l'exercice de leur engagement.

Suivant une recommandation qu'il a déjà formulée, le FIR recommande de **donner la possibilité à une coalition de 100 actionnaires de proposer collectivement des projets de résolutions sur des questions environnementales, sociales ou sociétales en assemblée générale.**

Le FIR recommande, aussi, qu'à l'instar de ce qui se pratique aux États-Unis, **le régulateur soit chargé d'arbitrer la recevabilité des résolutions proposées si l'entreprise s'oppose à leur inscription à l'ordre du jour.**

Enfin le FIR appelle à la simplification générale des procédures liées au dépôt de résolutions (capacité de déposer en amont de la convocation, facilitation des procédures auprès des banques dépositaires...)

À propos du FIR :

Le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) est une association multi-parties prenantes ouverte à la société civile fondée en 2001 qui a pour objet de promouvoir et de développer l'ISR, l'Investissement Socialement Responsable. Chaque année, le FIR avec les Principles for Responsible Investment (PRI) remet les Prix « Finance et développement durable » aux meilleurs travaux universitaires européens. En 2010, le FIR a lancé CorDial, une plateforme de dialogue avec les entreprises cotées sur les questions de développement durable. Le Forum est également le promoteur de la Semaine de la Finance Responsable qui se tient chaque année à l'automne. Avec l'Association Française de Gestion financière – et Eurosif, le FIR est l'un des auteurs et des promoteurs du Code de transparence pour les fonds ouverts. Le FIR est l'un des membres fondateurs d'Eurosif. www.frenchsif.org